



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les matériaux de carrières

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification du questionnaire

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les matériaux de carrières.

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SOeS, et la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Unicem (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

L'enquête permet de mesurer, avec précision et à un niveau géographique et économique très fin (l'établissement), l'activité de production de matériaux et de minéraux de carrière en France métropolitaine et DOM. Les produits enquêtés, selon les variables de production, livraison et chiffre d'affaires, sont définis selon leurs usages.

Auparavant sous maîtrise d'ouvrage de l'Insee dans le cadre des enquêtes de branche (avec agrément d'exécution), l'enquête annuelle sur les matériaux de carrière couvrait 8 familles de matériaux. Elle a été simplifiée et couvre désormais 5 familles de matériaux : granulats d'alluvions et granulats marins, granulats de roches massives et granulats de recyclage, matériaux de carrière pour l'industrie, pierre de construction, béton prêt à l'emploi. Par ailleurs, les éléments de l'enquête portant sur les effectifs et les salaires ont été supprimés afin de s'inscrire dans la démarche de simplification administrative. L'enquête ne présente pas de redondance avec le dispositif d'enquête annuelle de production.

Les résultats de cette enquête sont utilisés par le SOeS pour l'élaboration :

- des indicateurs du développement durable nationaux et territoriaux ;
- de la comptabilité de flux de matières dans le cadre du rapportage obligatoire au niveau national à Eurostat (règlement n° 691/2011 CE) ;
- de la comptabilité de flux de matières à un échelon régional, comme prévu par la conférence environnementale sur l'économie circulaire (connaissance des flux de matières à l'échelon territorial et développement de stratégie d'écologie industrielle à l'échelon territorial).

Outre le SOeS, les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'État en charge du développement durable, les DREAL, la DGALN, les collectivités territoriales, les agences de l'eau, les professionnels.

Sous l'égide du SOeS, un comité de pilotage aura comme mission de faire le point sur les besoins d'information. L'Unicem pilotera également un comité de concertation.

L'enquête est réalisée au niveau de l'établissement et de la branche d'activité, dans le secteur de l'industrie extractive et pour partie celui de l'industrie et de la fabrication. L'unité interrogée est l'établissement, à savoir le site de production/extraction et le cas échéant de fabrication.

La collecte annuelle est exhaustive et le nombre d'unités interrogées pour l'ensemble du dispositif sera d'environ 7 000 établissements (base de données des sites de production mise à jour en continu). L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM.

L'Unicem réalise la collecte par voie postale (questionnaires papier). En 2015, il est prévu de passer à un mode de collecte par internet. Ce passage nécessitera toutefois une phase test d'une année pendant laquelle le mode de collecte sera double (internet et postal) ainsi que le maintien d'une collecte postale pour certains établissements n'ayant pas d'accès internet.

Outre leur rapportage à Eurostat, les résultats alimentent la base de données Eider du SOeS, permettent de diffuser des indicateurs de développement durable, et donnent lieu à des publications disponibles sur le site du SOeS.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.